



**ADMISSION AU PROGRAMME COMMUN DE MASTER FRANCO-
HELLENIQUE EN « DROIT SOCIAL EUROPEEN ET COMPARE»
POUR L' ANNEE ACADEMIQUE 2018-2019**

L'Université Aristote de Thessalonique (Faculté de Droit) en coopération avec l'Université de Toulouse 1- Capitole continuent à organiser et opérer le Programme Commun du Master Franco-Hellénique en Droit Social Européen et Comparé, qui conduit à l' acquisition d' un Master II du même nom.

Le Sénat de l'Université Aristote de Thessalonique a approuvé la refonte de ce Master conformément à la loi No. 4485/2017 et la décision va être publiée au Journal officiel du Gouvernement.

Le Programme Commun du Master Franco-Hellénique n'a pas de droits d' inscription et est composé de deux semestres. Les enseignements du premier semestre se dérouleront à Toulouse et ceux du second à Thessalonique. Pendant la période d'été, les étudiants pourront opter pour un Mémoire de recherche ou un Stage pour lequel ils devront rédiger un rapport de stage.

Les enseignements seront dispensés en français et les examens se dérouleront également en français. Les étudiants devront donc bien maîtriser cette langue. Toutefois, la maîtrise de l'anglais est vivement souhaitée. Les étudiants qui seront admis au Programme de ce Master vont acquérir dès Septembre le statut d'étudiant aux deux Universités. L'année universitaire 2018-2019 le nombre d' étudiants participants qui seront sélectionnés par la Faculté de Droit de l' Université Aristote de Thessalonique n' excède pas celui de sept (7) étudiants.

Le Parcours franco-hellénique sera accessible aux étudiants titulaires d'un Master I de Droit ou d'un diplôme équivalent ayant reçu une reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères.

L' admission des étudiants est décidée après un examen du dossier de candidature par le Comité compétent des coordinateurs du Master. Les étudiants souhaitant suivre ce Master doivent envoyer leur dossier de candidature (par lettre recommandée) dès le 11 Juillet jusqu' au 25 Juillet 2018 au Secrétariat de Faculté de Droit (Rez-de-chaussée du bâtiment de la Faculté de Droit – CP 54124, Thessalonique) en mentionnant : « Acte de candidature pour le Programme Commun de Master Franco-Hellénique en Droit Social Européen et Comparé »

Les pièces justificatives sont les suivantes:

1. Acte de candidature (la candidature électronique est disponible sur le site internet de la Faculté de Droit)
2. Copie du Diplôme en Droit
3. Relevés de notes (ou la date de prestation de serment et le degrés du Diplôme seront mentionnés).
4. Un texte bref rédigé en français ou les candidats vont expliquer les raisons pour lesquelles ils souhaitent suivre ce programme.
5. CV accompagné des pièces justificatives nécessaires, qui attestent de tous les éléments indiqués sur le CV, ainsi que tout autre élément supportant la candidature.
6. Diplômes et/ou attestations ratifiés et traduits, certifiant la maîtrise des langues française et anglaise, qui sont admissibles par ASEP.
7. **En outre, pour les diplômés de Droit d'Universités homologues de l'étranger:** Tous les documents ci-dessus avec le certificat de reconnaissance et d' équivalence par le DOATAP ainsi que la correspondance de classification de leur degrés avec la correspondance de degrés aux diplômes nationaux.

Les information sur le Programme de Master sont disponibles:

Sur le site internet du Programme de Master: <http://mdsec.law.auth.gr/>

Prof. Christina Deliyanni – Dimitrakou (chdel@law.auth.gr), Tel.: +30 2310 996607,

Prof. Angelos Stergiou (ansterg@law.auth.gr), Tel.: +30 2310996535,

Maitre de conferences Anna – Maria Konsta (akkonsta@law.auth.gr), Tel.: +30 2310996608

La Directrice de Programme Commun de Master Franco-Hellénique
Christina Deliyanni – Dimitrakou